

Procès verbal
Conseil d'Administration de l'association Occitaramme
Du 3 décembre 2024

Présents

- Corinne BERTES
- Hervé BOUGAULT
- Elsa CORI
- Frédérique GALLOIS
- Jacques GIVERNAUD
- Stella GUARDIOLA
- Jean Paul INGREMEAU
- Thérèse MOIZAN
- Pierre Jean SADDE

L'ordre du jour étant adopté, le Conseil d'Administration s'est tenu de 20h30 à 23h le mardi 3 décembre 2024.

1. Composition du bureau et répartition des tâches

Elsa CORI ayant fait part de son souhait de démissionner de son poste de co-présidente, Corinne BERTES, seule candidate, a été élue co-présidente.

La composition du bureau et la répartition des tâches entre administrateurs se présentent comme suit :

- Co-président(e)s :
 - o Corinne BERTES
 - o Hervé BOUGAULT
 - o Jean Paul INGREMEAU
- La charge de l'animation et de la coordination des différentes tâches et activités de l'association sont réparties comme suit :
 - o Trésorerie : Thérèse MOIZAN – double signature des opérations financières : Jean Paul INGREMEAU
 - o Evénements de rames traditionnelles (Festirame) : Pierre Jean SADDE – Corinne BERTES
 - o Bricorameurs : Pierre Jean SADDE – Jacques GIVERNAUD
 - o Compétitions de rames : Corinne BERTES
 - o Planning des barques : Corinne BERTES
 - o Administration de l'association et site internet : Frédérique GALLOIS – Elsa CORI et Jean Paul INGREMEAU
 - o Relations avec les collectivités locales et administrations : les co-présidents
 - o Recherche de mécénat et sponsors : Hervé BOUGAULT

2. Adhésions 2024 – 2025

L'association comptait 270 adhérents au 3 décembre 2024.

19 adhérents ne sont pas à jour de leur cotisation. Un rappel auprès de ces adhérents sera fait par les barreurs sur base du fichier établi par Corinne BERTES.

Certains de ces adhérents rencontrent des difficultés financières. Il a été proposé de constituer un fonds de solidarité, sur base des dons reçus par l'association (170€ à ce jour). Les modalités de gestion de ce fonds de solidarité seront présentées lors du prochain CA pour décision.

3. Repas de l'association et organisation de l'Assemblée Générale

Malgré quelques désagréments ressentis par certains adhérents (temps d'attente à l'entrée), l'Assemblée Générale s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes et dans le respect des procédures.

Le repas de l'association (dimanche 24 novembre) a réuni 95 adhérents.

Le coût total s'est élevé à 3130,49€. Il a été couvert par la contribution des adhérents (1475,50€) et la dotation de l'association (1654,99€).

4. Dotations des rameurs et des barreurs

Barreurs : un gilet polaire sans manches

Rameurs : un t-shirt technique

Stella GUARDIOLA lancera les commandes prochainement.

5. Acquisition d'une nouvelle barque

L'acquisition de la barque s'inscrit dans le souci d'assurer aux adhérents un rythme de 2 heures de rame par semaine en cas de réparation / entretien / participation à une manifestation d'une des 3 barques actuelles ainsi que dans la perspective de renforcer les capacités de participations aux compétitions dans lesquelles seules les barques de 6 rameurs sont admises.

Le coût d'acquisition de la barque est de 4.500€. Un budget prévisionnel pour une remise en état de la barque (repose-pieds / renforcement des tolets / safran / peinture...) a été estimé à 910€.

Le Conseil d'Administration se prononce pour l'achat de la barque. Thérèse MOIZAN prendra contact avec l'association qui vend la barque pour règlement. Pierre SADDE se chargera de la réception et stockage de la barque (chez Michel GINESTE) ainsi que des travaux de rénovation, avec l'appui des bricorameurs et des bonnes volontés.

6. Programme de participation aux événements et compétitions de rames traditionnelles

Le programme de participation complété par les personnes référentes pour l'organisation des événements, rédigé par Pierre SADDE, est fourni en annexe de ce procès-verbal. Il est rappelé que l'association ne peut pas prendre en charge les frais de déplacement et de vie sur les lieux de ces événements des adhérents qui souhaiteraient y participer. Aussi nombre des activités n'entraîneront aucune dépense pour les adhérents. Pour les quelques rares activités exigeant une contribution financière des adhérents souhaitant y participer, une estimation du coût de ces frais a été faite.

Sur base de ce programme, il conviendra de faire :

- Galette des rois : la date proposée est le 7 janvier.
- Transmission de l'attestation d'assurance à la direction du Port Sud de France pour l'organisation du défi de Noël (Thérèse MOIZAN). Stella GUARDIOLA s'est proposée aimablement pour s'occuper de l'apéritif sur le quai.
- Sondage auprès des adhérents pour leur éventuelle participation aux événements festifs de Venise et du Golfe du Morbihan qui se tiendront respectivement le 8 juin et dans la semaine du 26 mai.
- Sondage auprès des adhérents pour leur éventuelle participation à Sulkovan (Finlande) qui se tiendra du 10 au 13 juillet.

Le Conseil d'administration se prononce favorablement sur ce programme très dense et validera les décisions idoines lors de ses prochaines réunions.

Un courrier mail sera adressé très prochainement à l'ensemble des adhérents pour apprécier le nombre éventuel de participants aux différents événements proposés par l'association.

7. Plan de navigation

Une proposition de plan de navigation est fournie en annexe. Elle reprend les recommandations de la législation en matière de navigation des embarcations de type barque à rames traditionnelles. Il s'agit notamment de l'interdiction de s'éloigner à plus 300m d'un abri (sortie du port côté mer) le jour et de l'interdiction de sortie en mer la nuit.

Sur proposition du Conseil d'Administration, Pierre SADDE, Jean Paul INGREMEAU et Hervé BOUGAULT étudieront un nouveau plan de navigation qu'ils soumettront après validation du Conseil d'Administration au Capitaine du Port.

Une réunion avec la Capitainerie du port sera sollicitée dans les semaines à venir.

8. Recherche d'un local et mécénat/sponsors

Un bilan des démarches auprès des autorités locales pour l'obtention d'un local, toutes malheureusement infructueuses, a été présenté au Conseil d'Administration. Le document reprenant les démarches est en annexe.

Des démarches informelles sont actuellement en cours pour l'obtention éventuelle d'un local ou d'un terrain au Pont-levis et aux Voiles latines. Aucune décision ne semble envisageable dans les mois à venir.

La poursuite de ces démarches doit être faite.

Au-delà, une démarche auprès des autres institutions publiques ou privées est suggérée. Une démarche structurée sera présentée lors du prochain Conseil d'Administration.

9. Démarches urgentes à faire

Compte tenu du changement de la composition du Conseil d'administration, des démarches auprès de la Préfecture et de la Banque doivent être engagées rapidement pour une mise en conformité de l'association.

10. Maintenance, suivi et sécurisation des fichiers adhérents

Ce point à l'ordre du jour est reporté au prochain Conseil d'Administration.

11. Divers

Plusieurs points lors du prochain Conseil d'Administration devront être évoqués :

- Gestion des mails et des correspondances
- Schéma de circulation des informations
- Accès et maintenance des fichiers adhérents

Conseil d'administration du 3 décembre 2024

Annexe 1

Programme de participation aux événements et compétitions de rames traditionnelles

Le défi de Noël 15 décembre :

- Corinne et Martine : autorisation à la Mairie acté pour installation de table sur le quai, au port pour course dans le canal, organisation de la journée avec Pierre
- Stella s'occupe de l'apéro
- Reste mail à envoyer aux adhérents

La coupe de la Ligue 21 septembre :

- Organisation Martine, Corinne, Pierre. Le dossier avance à vitesse grand V : différentes autorisations et organisation sont en cours et dès qu'il sera finalisé il sera présenté pour d'éventuelle correction surement à valider au prochain CA.

Semaine du Golfe du Morbihan 26 mai au 1ere juin 2025 : (700€/ personne 7 jours)

(Le plus urgent à cause de l'hébergement)

- Rameurs confirmés : roulement 2 jours avec 3 à 4h/ jours
- Proposition réfèrent Hervé (il parle breton) et Pierre
- <https://www.semainedugolfe.com>
- Une barque inscrite
- Tel contact Argeles qui y vont chaque édition : Georges Biro : 06 27 31 04 94

Venise : Vogalonga 8 juin 2025 : (650€/ personne 4 jours)

- Rameurs confirmé 3 à 4h de rame sur 1 journée
- Proposition réfèrent Pierre
- Inscription 1.5 mois avant
- Compte rendu de l'année dernière
- <https://vogalonga.com/it/>

Sulkavan : sulkavan suursoudut du 10 au 13 juillet 2025 : (1200€/ personne 7 jours)

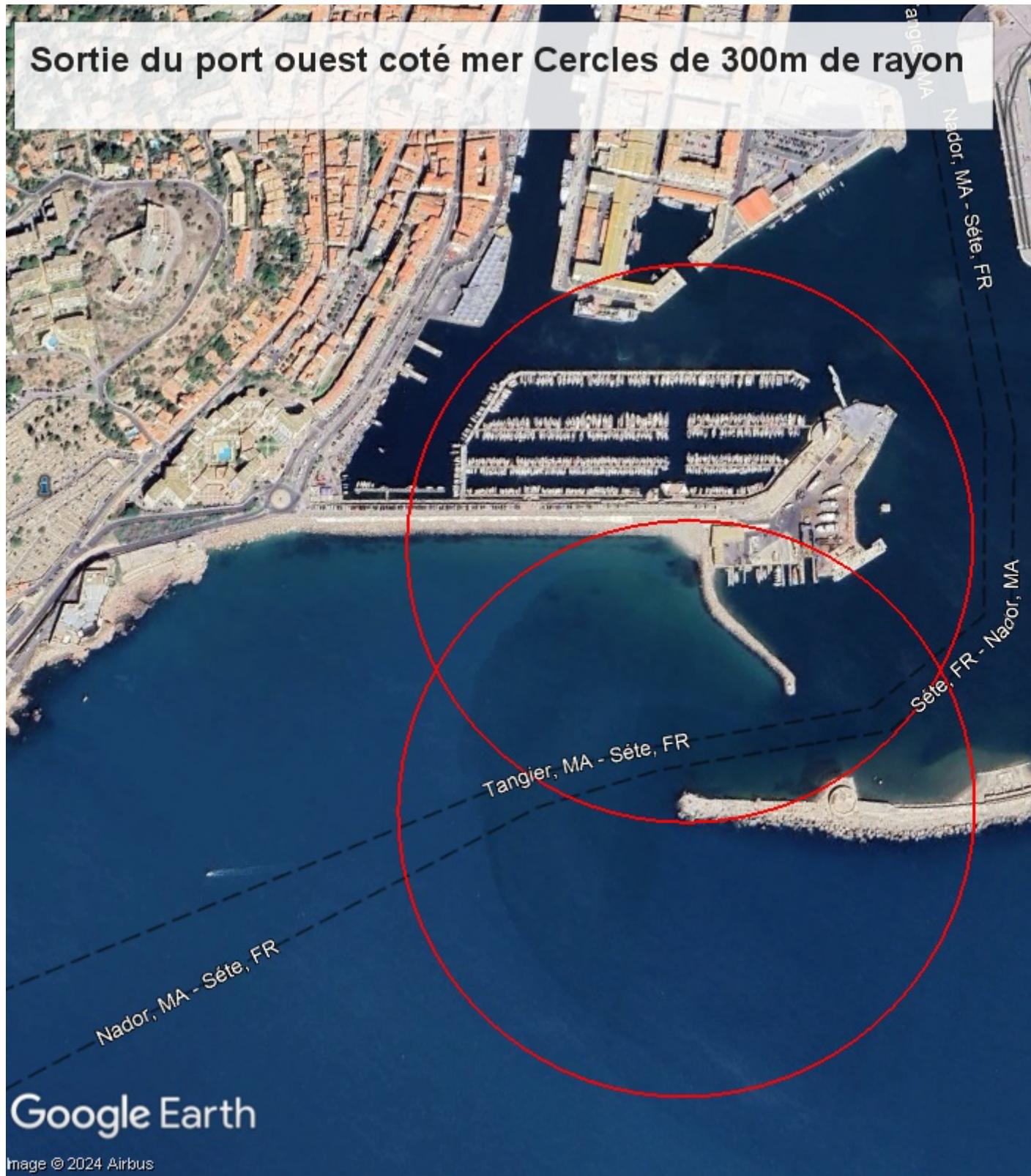
- Rameurs confirmés : 2 jours avec 3à 4h de rame/ jour
- Proposition réfèrent Elsa, Corinne, Pierre
- Inscription à partir du 2 janvier
- <https://www-suursoudut->

AUTRE :

- Chandeleur
- Feux artifices
- St Louis : course, défilé
- Dragon boat : Navigation lac du Salagou, navigation Hérault.....
- Sortie étang avec repas
- Repas plage, repas mole
- Rallye Chasse au trésor.....
- Escale à Sète 2026 : défilé, stand, animation, remorquage d'un galion.....

- Permis remorque B96 (PTCA inférieur à 4.5T)
- Permis bateau
- Formation secourisme

Annexe 2 : Esquisse Plan de Navigation sortie du Port



Annexe 3 : Recherche d'un local – Démarches effectuées

Années 2022 – 2023

- 18/01/2022 : Courrier (Môle Saint Louis)
- 24/02/2022 : Réunion avec M. FERRARA
- 28/02/2023 : Mail adressé à Mme IZOIRD pour un entretien avec M. FERRARA
- 02/05/2023 : Mail à M. FERRARA
- Juin 2023 : Courrier de relance

Mars 2024

- Article dans Midi Libre et entretien avec un journaliste
- Proposition de la location du double box
- Lettre à M. MALAGOLA, Président du Conseil d'Administration du Port de Sète
- Copie à M. DENAJA, conseiller régional et vice-président de la Commission Méditerranée – Maison régionale de la mer
- Visite d'un local avenue Gilbert Martelli

Octobre 2024

- Demande de RdV à la Mairie avec copie à M. FERRARA (suite contact Coupe de France).